

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024
A 19 H 00**

Sous la Présidence de Madame Annie GERARDIN, Maire de la Commune de Nompateelize

Lieu de la réunion : mairie

Convocation adressée le 12 septembre 2024 avec l'ordre du jour suivant :

- 1. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME – RAPPORT DE GESTION DE L'ANNEE 2023 X-DEMAT**
- 2. DOMAINE ET PATRIMOINE – VENTE DE TERRAIN « PARCELLE 2110 » - PRIX DE VENTE**
- 3. DOMAINE ET PATRIMOINE – VENTE DE TERRAIN « PARCELLE 2110 » A M.BIRKER CYRIL.**

Présents : Mme Annie GERARDIN, Maire

M. Francis TOUSSAINT, Mmes Francine BASSO BRUSA, Aurore L'HÔTE, adjoints

Mmes Nadine GERARDIN, Marie BAYARD

Ms Pascal NORMAND, Cédric BLAISON, M. Yannick CROSNIER

Procurations : M. Vincent L'HÔTE donne procuration à Mme Annie GERARDIN

Excusés : Mme Florence NORMAND, M. Loïc HENRY

Secrétaire : Mme Aurore L'HÔTE

- **Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité**

**1 – DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES – SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
SPL-XDEMAT – RAPPORT DE GESTION 2023**

Par délibération du **28 novembre 2021** notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 26 mars 2024, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa douzième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 28 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2023 et les opérations traduites dans ces comptes, après avoir entendu le commissaire aux comptes qui n'a formulé aucune remarque.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024
A 19 H 00**

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement (en particulier en assemblée spéciale) et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 251 au 31 décembre 2023),
- un chiffre d'affaires de 1 558 320 €,
- et un résultat de 314 965 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 322 976 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et le nombre très conséquent de renouvellement de certificats électroniques au sein des communes et établissements publics de coopération intercommunale, actionnaires de la société (vente de 2 678 certificats en 2023 contre 1 120 en 2022 et 1 500 en 2021).

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A 4 voix pour et 6 abstentions :

DECIDE d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Madame le Maire de cette communication.

Transmis au contrôle de légalité le 18 septembre 2024

2. DOMAINE ET PATRIMOINE – VENTE DE TERRAIN « PARCELLE 2110 » - PRIX DE VENTE

Le maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 18 juin 2024 le conseil a décidé de vendre la parcelle de terrain située chemin de la Place, cadastrée 2110.

Il convient d'accepter l'estimation faite par l'office ALTUS NOTARIA.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres votants,

ACCEPTE l'estimation fixée à 17 500 € hors frais de notaire.

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024
A 19 H 00**

AUTORISE le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente (bornage, notaire..) et à signer tout document relatif à cette opération, et en particulier l'acte de vente.

Transmis au contrôle de légalité le 18 septembre 2024

**3 – DOMAINE ET PATRIMOINE – VENTE DE TERRAIN « PARCELLE N°2110 » A
M. BIRKER CYRIL**

Le maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 18 juin 2024 le conseil a décidé de vendre la parcelle n°2110, située chemin de la Place.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,
A 9 voix pour et 1 abstention :

DECIDE de vendre la parcelle cadastrée A 2110 d'une superficie de 13 a 04 ca à M. BIRKER Cyril domicilié à NOMPATELIZE (Vosges).

FIXE le prix du terrain à 17 500 € hors frais de notaire.

AUTORISE le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente et à signer tout document relatif à cette opération, et en particulier l'acte de vente.

Transmis au contrôle de légalité le 18 septembre 2024

Approuvé lors du conseil du 22 octobre 2024

**Le Maire,
Annie GERARDIN**



*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024
A 19 H 00**

RECAPITULATIF

- 1. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME – RAPPORT DE GESTION DE L'ANNEE 2023 X-DEMAT**
- 2. DOMAINE ET PATRIMOINE – VENTE DE TERRAIN « PARCELLE 2110 »
- PRIX DE VENTE**
- 3. DOMAINE ET PATRIMOINE – VENTE DE TERRAIN « PARCELLE 2110 »
A M.BIRKER CYRIL.**